

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 127 (1982)
Heft: 2

Artikel: Des capacités et des connaissances
Autor: Buman, Dominique de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des capacités et des connaissances

par le lieutenant Dominique de Buman

Lors des adieux qu'il fit aux membres de son état-major, le commandant de corps Wildbolz, chef de l'instruction, insista sur l'importance qu'il fallait accorder au critère des capacités, par rapport à celui des connaissances, dans l'évaluation des qualités d'un officier.

Cette appréciation reflète une préoccupation justifiée et partagée par de nombreux cadres. Il faut en effet éviter qu'à travers la technique l'on ne voie plus l'homme, le soldat, en un mot la personnalité. Un bon technicien, un élève discipliné peut devenir un mauvais chef. La sophistication des armes et les exigences que leur emploi requiert tend un piège auquel on se doit d'être attentif. L'expression de Montaigne: «Il vaut mieux avoir une tête bien faite que bien pleine» trouve dans le domaine militaire toute son application.

Mais cela ne suffit pas. Si la personnalité doit être le critère décisif dans le choix d'un officier, celui-ci a encore besoin d'être instruit. Et cette formation, actuellement insuffisante, doit commencer au premier niveau, à l'école de recrues; c'est là que le pli se prend, bon ou mauvais, mais définitif — ne nous y trompons pas. Le perfectionnement a lieu dans les services d'avancement éventuels, car, lors de cours avec la troupe, le cadre n'a pas le temps d'approfondir ses connaissances. Et pourtant, celles-ci

manquent fréquemment, avouons-le. Même certains domaines qui semblent accessoires ont leur importance. Prenons un exemple: un croquis désignant des secteurs de feu et interprété diversement par son auteur et le commandant de tir peut avoir des conséquences tragiques, si les symboles utilisés ne sont pas identiques. Mais une des carences les plus graves concerne — cela paraîtra étonnant à certains — le degré d'instruction civique, la connaissance de notre doctrine de neutralité armée ainsi que l'organisation militaire suisse. N'oublions pas que chacun d'entre nous est citoyen-soldat et que, si les enseignants manquent souvent à leur devoir de formation, il appartient à l'armée de prendre la relève et de corriger les défaillances constatées. Pour citer un cas concret, une bonne compréhension de la situation particulière de notre pays réduirait considérablement le nombre des objecteurs de conscience.

Il n'est pas dans nos intentions de rechercher ici les causes, multiples d'ailleurs, de cette instruction parfois déficiente. Nous nous bornerons à dire que les professionnels de l'armée sont les plus aptes à parer à ces lacunes. Mais à l'impossible nul n'est tenu: tant que sera appliqué aussi rigide-ment le blocage de l'effectif du corps des instructeurs — blocage réalisé en dessous du niveau organique prévu —,

tant qu'il en sera donc ainsi, le cap ne pourra être modifié.

En attendant, il incombe à chaque officier d'expliquer avec conviction à la troupe l'idéal qu'il défend et auquel il doit croire, et de prouver clairement qu'il n'y a pas que l'intérêt personnel qui l'ait poussé à assumer de plus hautes responsabilités. Car c'est là que

réside malheureusement trop souvent le foyer occulte d'un désir d'avancement. Par ces lignes, nous sommes à la frontière d'un terrain mouvant et suffisamment parsemé d'embûches et de surprises pour que nous n'y pénétrions pas aujourd'hui sans risque d'être mal... ou trop bien compris!

D. de B.

Communiqué

Centre d'histoire et de prospective militaires

Activité 1982

Samedi 13 mars, 1500	Assemblée générale, Morges.
Jeudi 25 mars, 1700	Pavillon de Recherche Général Guisan, Pully: Cours d'histoire.
Jeudi 29 avril, 1700	Pavillon, Cours d'histoire.
Jeudi 27 mai, 1700	Pavillon, Cours d'histoire.
Samedi 12 juin	Mi-été à Champéry.
Vendredi 10 et	
Samedi 11 septembre	Pavillon, Symposium d'histoire militaire.
Jeudi 28 octobre, 1700	Pavillon, Cours d'histoire.
Jeudi 25 novembre, 1700	Pavillon, Cours d'histoire.
Jeudi 2 décembre	Journée de travail, Bibliothèque militaire fédérale et Service Historique, Berne.